AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C1330
FR0004007813-FS0418

22 avril 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

KAUFMAN & BROAD SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 22 avril 2020, la société par actions simplifiée Promogim Groupe[1] (22 rue de Bellevue, 92100 Boulogne-Billancourt) a déclaré avoir franchi en hausse, le 21 avril 2020, le seuil de 5% des droits de vote de la société KAUFMAN & BROAD SA et détenir 1 322 498 actions KAUFMAN & BROAD SA représentant autant de droits de vote, soit 5,99% du capital et 5,00%[2] des droits de vote de cette société[3].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions KAUFMAN & BROAD SA sur le marché.

———

[1] Contrôlée par la famille Rolloy.
[2] 5,000001%
[3] Sur la base d'un capital composé de 22 088 023 actions représentant 26 449 957 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.